



G A R A N C E

Garants de votre
indépendance

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 février 2018

GARANCE Epargne - Apporter une réponse à tous les profils d'épargnants

Commercialisée auprès d'une partie de son public en novembre 2017, **GARANCE Epargne**, solution d'assurance vie multisupport en unités de compte, est désormais disponible pour tous. Au-delà du taux de performance servi en 2017 de 3,10% qui la positionne en tête des classements, **GARANCE Epargne** peut compter sur de nombreux atouts, tels que des frais bas, la possibilité d'investir 100% sur le fonds en euros ou encore la possibilité de sélectionner des fonds indiciels.

GARANCE, expertise et solidité financière

1ère mutuelle de France¹ en termes de chiffre d'affaires sur son marché historique, l'épargne retraite Madelin, **GARANCE** poursuit son développement basé sur l'ouverture à tous, l'élargissement de sa gamme et sa transformation digitale progressive.

En tant que spécialiste de l'épargne de long terme, **GARANCE** a toujours mené une politique financière saine et prudente, illustrée par un ratio de solvabilité en phase avec les exigences de Solvabilité II : 252% au 31/12/2016. **GARANCE** s'appuie pour la gestion d'actifs sur Indép'AM, sa filiale à hauteur de 82%.

¹ Selon le classement réalisé par *l'Argus de l'assurance* du 28 avril 2017

Sur ces bases solides et pour répondre à l'appétence des Français pour l'épargne, GARANCE a choisi la solution qu'ils privilégient pour se constituer une épargne : l'assurance vie.

Les Français et l'épargne²

47% pensent qu'il vaut mieux mettre de côté et « épargner au cas où ou pour l'avenir »

41% épargnent avant tout par précaution

L'assurance vie, le produit d'épargne préféré des français

36% Assurance vie

31% PEL/CEL

30% Livret A



Au total, 1 Français sur 2 dispose d'un contrat d'assurance vie

GARANCE Epargne, des atouts pour tous

Le bénéfice des performances de l'*Actif général* GARANCE

Composé d'un fonds en euros et de 14 unités de compte, GARANCE Epargne bénéficie des performances de l'*actif général* de GARANCE. En 2017, le taux de rendement sur GARANCE Epargne s'est élevé à 3,10%³ ; un rendement élevé et parfaitement en ligne avec la performance des placements, stable depuis plus de 15 ans, et qui repose sur une vision à long terme. Sur les 5 dernières années, le taux de rendement moyen de l'*actif général* est de 3,96% brut, soit 3,06% net annuel.

Évalué à 4,2 milliards d'euros en valeur de marché, le portefeuille *actif général* est composé de 71,2% d'obligations, de 2,5% d'immobilier, 16,3% d'actions, 7,3% de diversifié et 2,7% de monétaire.

² Chiffres extraits de l'étude 2017 sur les français, l'épargne et la retraite réalisée par le "Cercle des Épargnants" et " l'Institut IPSOS"

³ Net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux

La sécurité d'un investissement à 100% sur le fonds euros

Pour répondre aux épargnants souhaitant privilégier une gestion totalement sécurisée de leur épargne, GARANCE offre la possibilité d'investir la totalité de son épargne sur le fonds en euros.

3 autres modes de gestion pour répondre à tous les profils d'épargnants :

Gestion profilée : 3 profils proposés :

- Profil prudent : l'épargne est investie à hauteur de 80% sur le fonds euros ;
- Profil équilibre : l'épargne est investie à hauteur de 50% sur le fonds euros et 50% sur les unités de compte ;
- Profil dynamique : l'épargne est investie à hauteur de 80% sur les unités de compte.

Gestion à horizon : l'investissement est défini sur la base d'un dénouement à l'âge de la retraite ou en vue de la réalisation d'un projet et délégué à GARANCE.

Gestion libre : l'épargnant pilote son épargne en choisissant parmi les 15 supports proposés.

Les options d'arbitrage en gestion libre

Plusieurs options d'arbitrage sont disponibles en mode gestion libre, telles que la dynamisation des plus-values du support en euros, la sécurisation des plus-values, la limitation des moins-values ou encore le rééquilibrage automatique.

Innovation : possibilité de sélectionner des fonds indiciels

GARANCE Epargne propose une large gamme de fonds indiciels, dans des proportions peu courantes sur le marché. Ce choix présente des atouts majeurs pour les adhérents, notamment la compréhension facilitée par la réplique des indices ainsi que les frais bas induits par l'automatisation de la réplique.

Des frais bas

En tant que mutuelle, GARANCE n'a pas d'actionnaire à rémunérer, ce qui lui permet d'afficher des taux bas, notamment sur les contrats d'assurance et sur les supports sélectionnés.

- Frais de gestion du contrat d'assurance : 0,50% sur les encours gérés (fonds euros et sur les U.C.)
- Frais courants de gestion des supports U.C. : de 0,15% à 0,90%

Témoignage

« Avec la commercialisation de cette nouvelle solution, GARANCE fait son entrée sur le marché concurrentiel de l'épargne financière, tout en préservant ses valeurs. En effet, GARANCE Epargne a été conçue pour bénéficier au plus grand nombre, à l'image de notre structure mutualiste. Les atouts que nous mettons en avant pour favoriser nos adhérents ont pu être proposés car nous nous appuyons sur la qualité de la gestion administrative, et de la gestion financière de la mutuelle qui fait ses preuves depuis maintenant plus de 30 ans », précise Xavier COURATIER, directeur technique et financier de GARANCE.



Contacts presse

Elisabeth MARZAT – Relations presse – 01 53 21 12 44 / 06 65 59 61 69
emarzat@garance-mutuelle.fr

Philippe BOLLECKER – Directeur général délégué – 01 53 21 11 62
pbollecker@garance-mutuelle.fr